

Faire mieux ensemble

(Better Together)

Sommaire et recommandations



Sommaire

La corruption est l'abus du pouvoir pour un gain privé. Elle fait tort à la croissance économique, sape la confiance et la cohésion sociale, constitue un défi majeur pour le développement et ce sont les personnes les plus démunies et les plus vulnérables qu'elle frappe le plus. C'est pourquoi Tearfund pense que la corruption doit être combattue – maintenant.

La Convention des Nations Unies contre la corruption - CNUCC (United Nations Convention Against Corruption - UNCAC) est l'accord mondial le plus complet sur la corruption qui, s'il est mis en œuvre, pourrait nettement réduire la corruption et contribuer au développement durable. Pourtant, bien que plus de 150 pays aient signé cette Convention, la corruption continue de sévir dans le monde. La CNUCC n'a pas l'impact qu'elle devrait avoir.

Tearfund prétend que pour que la CNUCC soit efficace, il faut mettre l'accent sur des approches ascendantes dans le travail de lutte contre la corruption. La corruption s'infiltré dans tous les niveaux de la société et se produit dans les communautés locales. Les progrès effectués pour s'y attaquer doivent donc tout englober, en impliquant les communautés où se produit la corruption, car les gens « peuvent atteindre tous les coins » du pays.¹

Ce document expose donc certains des moyens pratiques par lesquels les citoyens et leurs représentants élus ont joué, et pourraient jouer, un rôle dans la lutte contre la corruption et la mise en œuvre de la CNUCC.

Les citoyens sont montrés comme des agents clés dans la prévention de la corruption quand ils surveillent et suivent les autres, tiennent les leaders responsables de leur obligation de respecter leurs engagements de lutte contre la corruption et changent une culture marquée par l'indifférence. Ce sont des éléments cruciaux pour l'application de la législation quand ils signalent, dénoncent et défient directement les fonctionnaires corrompus.

En tant que gardiens de l'État, les représentants élus ont prouvé qu'ils pouvaient assurer une législation anti-corruption forte, une supervision efficace de la branche exécutive et une représentation des citoyens sur diverses scènes nationales et internationales. Cela devrait être un rôle auquel s'engagent tous les représentants élus.

Les États, les bailleurs de fonds et les organisations de la société civile doivent donc soutenir et engager les citoyens et leurs représentants élus dans la lutte contre la corruption.

■ Les États doivent renforcer la sensibilisation aux efforts anti-corruption, faire en sorte que la déclara-

tion d'une corruption soit simple et sécurisée, augmenter la transparence des budgets, informer le parlement et les citoyens de leurs engagements à l'égard de la lutte contre la corruption et publier le nom et les coordonnées du point central pour la révision de la CNUCC sur le site Internet de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime - ONUDC (United Nations Office on Drugs and Crime - UNODC).²

■ Les bailleurs de fonds devraient soutenir financièrement des approches ascendantes dans les travaux de lutte contre la corruption et des programmes de renforcement parlementaire, et ils devraient aussi mettre en place des mesures visant à s'assurer que leur propre maison est en bon ordre.

■ Les organisations de la société civile jouent un rôle dans le soutien aux communautés pour surveiller et signaler la corruption, en facilitant le dialogue entre les leaders et les communautés et en intégrant les travaux de lutte contre la corruption.

■ Les représentants élus devraient donner l'exemple et engager les citoyens, appeler à une mise en œuvre forte de la CNUCC et envisager d'entrer dans l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous qui décrit plus précisément les recommandations et inclut des suggestions pratiques sur la façon de faciliter cet engagement pour faire en sorte que la corruption soit traitée au niveau de la communauté.

Tearfund fait donc appel à la Conférence des États parties à la CNUCC pour mettre les citoyens et les représentants élus au cœur de l'ordre du jour, de façon à s'assurer que la CNUCC est assortie de sanctions et que la corruption est combattue efficacement.

Que faut-il faire ?

1. Recommandations pour les États parties à la CNUCC

*'Le gouvernement est devenu inoffensif et trop corrompu lui-même de telle sorte que le citoyen n'est plus écouté et qu'il ne peut plus combattre la corruption en toute sécurité.'*³

1.1 RENFORCER LA SENSIBILISATION AUX EFFETS DE LA CORRUPTION ET AUX MÉCANISMES DE DÉNONCIATION

Les gouvernements doivent renforcer la sensibilisation aux effets de la corruption et aux mécanismes que les citoyens peuvent utiliser pour la signaler. Les méthodes possibles exposées dans ce document comprennent un enseignement sur la corruption dans le cadre du programme scolaire national, des chansons, des panneaux d'affichage, des dépliants publicitaires, des représentations théâtrales communautaires et l'utilisation des médias.

1.2 RENDRE LA DÉCLARATION DE CORRUPTION

SIMPLE, ACCESSIBLE ET SURE

Les États doivent assurer l'anonymat et la protection des témoins et des dénonciateurs pour répondre au fait que les citoyens ont peur de signaler les cas de corruption suspectés.⁴ Les mécanismes de dénonciation de la corruption doivent être simples et accessibles. Des exemples de création de « lignes rouges », de sites Internet et de boîtes à idées protégeant l'anonymat se sont révélés positifs à cet égard.

1.3 METTRE L'ACCENT SUR L'ENGAGEMENT ET LA PARTICIPATION DES CITOYENS AUX STRATÉGIES ANTI-CORRUPTION NATIONALES

Les États doivent considérer les citoyens comme des agents clés dans le cadre des stratégies visant à combattre la corruption. Les stratégies anti-corruption nationales devraient mettre l'accent sur l'éducation, l'engagement et la participation des citoyens. De plus, l'État doit inclure des mécanismes sur lesquels le public formulera des remarques dans la stratégie et dans sa surveillance, afin d'augmenter la transparence et un sens de la responsabilisation publique.

1.4 INFORMER LES CITOYENS DU COÛT ESCOMPTÉ DES SERVICES PUBLICS

Les États doivent mieux informer les citoyens sur le montant qu'ils devraient s'attendre à payer au titre des droits et redevances, en particulier dans le contexte des services publics. Cela aidera les citoyens à éviter de payer des « honoraires » supplémentaires que les fonctionnaires corrompus se mettent dans la poche.

1.5 AUGMENTER LA TRANSPARENCE DES BUDGETS

Les gouvernements devraient s'assurer que les informations budgétaires sont disponibles au niveau de la population de base de façon que les communautés locales puissent surveiller et suivre l'utilisation des fonds publics. Afficher des informations dans des lieux publics, par exemple, à l'extérieur des écoles ou en ligne, est un exemple de méthode qui peut faciliter cette transparence.

1.6 RENFORCER ET APPORTER DES RESSOURCES AUX INSTITUTIONS ANTI-CORRUPTION

Les États doivent démontrer une volonté politique et renforcer la capacité des institutions anti-corruption nationales existantes (la police, la magistrature, les commissions anti-corruption, etc.) de façon que les institutions publiques soient moins sujettes à la corruption interne, n'ignorent pas le grand public et fournissent toujours aux citoyens une réponse adéquate. Cela aidera à augmenter la confiance du public dans la dénonciation de la corruption et aidera à garantir que les cas de corruption font l'objet d'une enquête et de poursuites adéquates.

1.7 ÉLIMINER LES BARRAGES LÉGISLATIFS QUI EMPÊCHENT LES CITOYENS DE CONTESTER LA CORRUPTION

Les États doivent éliminer toute législation nationale qui

restreint les activités des ONG ou la liberté de presse, ou qui empêche les citoyens d'avoir un espace pour se réunir. Cela est une condition préalable pour que les citoyens puissent surveiller et combattre la corruption.

1.8 INFORMER LE PARLEMENT ET LES CITOYENS DES ENGAGEMENTS ANTI-CORRUPTION ET LES FAIRE PARTICIPER À LA RÉVISION DE LA CNUCC

Les États parties devraient informer le parlement de leurs engagements à l'égard de la CNUCC et rendre compte régulièrement de leurs plans et de leur avancement dans la mise en œuvre. Les États devraient rendre public le processus de révision et inviter un pays pair à leur rendre visite, en encourageant l'équipe de révision à rencontrer les communautés locales. Les rapports de révision finale de la CNUCC devraient être rendus publics dans leur totalité et présentés au parlement, les constatations d'ordre général étant diffusées auprès de la population.

1.9 IMPLIQUER LES REPRÉSENTANTS ÉLUS

Les États parties doivent voir le rôle du représentant élu comme fondamental dans la lutte contre la corruption et les parlementaires devraient être impliqués dans les plans élaborés par le pays pour la mise en œuvre de la CNUCC. Les États devraient s'assurer que les représentants élus participent à la révision de la CNUCC : pendant l'autoévaluation, au cours des visites de pays et dans le cadre des discussions tenues autour du suivi des plans d'action.

1.10 PUBLIER LE POINT CENTRAL POUR LA RÉVISION DE LA CNUCC SUR LE SITE INTERNET DE L'ONU DC

Les États parties de la CNUCC devraient se mettre d'accord, à l'occasion de la Conférence des États parties de cette année, pour permettre au Secrétariat de la Convention (ONU DC) d'annoncer le point central pour chaque État examiné. Cette information devrait être publiée sur le site de l'ONU DC et inclure le nom et les coordonnées de chaque point central. Les États examinés devraient aussi rendre cette information publique au sein du pays. Cela permettra aux citoyens et aux représentants élus d'avoir plus facilement accès aux informations sur le processus de révision et de participer à cette dernière.

2. Recommandations pour les organisations de la société civile

2.1 RENFORCER LA SENSIBILISATION ET SOUTENIR LES COMMUNAUTÉS

Les ONG ont de fortes relations avec les communautés locales et elles ont donc la responsabilité d'instiller la sensibilisation en simplifiant les messages et en discutant les causes et les effets de la corruption dans le contexte local. Les groupes confessionnels, notamment, ont le devoir de présenter le cas moral à la communauté et de s'assurer que leur propre maison est en bon ordre en devenant des modèles d'intégrité et de leadership

engagé.

2.2 INTÉGRER LES TRAVAUX ANTI-CORRUPTION

La pauvreté et la corruption sont étroitement entrelacées. Les ONG de développement devraient chercher à intégrer la sensibilisation à la lutte contre la corruption dans d'autres aspects de leurs travaux. Les ONG devraient former et éduquer les citoyens sur leurs droits et sur les responsabilités incombant aux gouvernements et aux leaders, et elles devraient œuvrer à la contestation des cultures d'indifférence. En ce qui concerne la CNUCC, les ONG ont un rôle à jouer en simplifiant la Convention, afin de la rendre plus accessible au grand public. De cette façon, elle pourra être utilisée par les communautés locales pour tenir leurs leaders responsables des engagements anti-corruption.

2.3 SOUTENIR LES COMMUNAUTÉS DANS LEURS ACTIVITÉS DE SURVEILLANCE ET DE DÉCLARATION

Les citoyens ont le pouvoir électoral mais l'appui des ONG donne aux communautés une plus grande confiance pour s'engager dans les processus politiques d'une façon continue et pour s'opposer aux pratiques de corruption. Les centres de services de conseils directs, les comités de suivi de l'obligation de rendre compte et l'utilisation de la technologie, comme les sites Internet et la messagerie SMS, tous ces moyens permettent aux communautés de surveiller et de déclarer facilement les problèmes.

2.4 FACILITER LE DIALOGUE ET LA DISCUSSION ENTRE LES COMMUNAUTÉS ET LES LEADERS

Les ONG peuvent aider à faciliter le dialogue et la discussion entre les représentants élus et/ou les fonctionnaires gouvernementaux et les communautés locales, comme cela est démontré par les jansunvanis en Inde (audits participatifs sociaux effectués lors d'un rassemblement public). Ces pratiques renforcent les capacités de la communauté et aident à traiter les relations dysfonctionnelles entre l'État et le citoyen.

3. Recommandations pour les bailleurs de fonds

3.1 SOUTENIR LES APPROCHES ASCENDANTES À L'ÉGARD DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le soutien des bailleurs de fonds devrait être donné aux programmes de base des ONG qui cherchent à dispenser un enseignement sur la corruption, à la surveiller et à la déclarer.

3.2 PROMOUVOIR LA TRANSPARENCE ET EN DONNER L'EXEMPLE

Les bailleurs de fonds devraient encourager la transparence et la liberté des médias et ils devraient soutenir la production et la diffusion de données et d'analyses de politique locales accessibles de bonne qualité que les citoyens peuvent utiliser.⁵ Pour favoriser une plus grande efficacité des aides, les bailleurs de fonds ont la responsabilité de donner l'exemple des principes de bonne

pratique en s'assurant qu'ils publient les détails de leurs aides d'une façon accessible et utilisable.

3.3 SOUTENIR LES PROGRAMMES DE RENFORCEMENT PARLEMENTAIRE

Les bailleurs de fonds doivent reconnaître que la corruption est un problème de développement et la manifestation d'une mauvaise gouvernance.

Pour cette raison, les bailleurs de fonds devraient chercher à traiter les relations dysfonctionnelles entre l'État et le citoyen en investissant dans les programmes de renforcement parlementaire comme, par exemple, la formation sur l'examen minutieux et la surveillance des finances. Les bailleurs de fonds devraient voir les parlementaires comme des catalyseurs dans le cadre des travaux de lutte contre la corruption au niveau local et investir dans des initiatives telles que l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption qui soutient les parlementaires engageant leurs circonscriptions dans les travaux anti-corruption.

3.4 TRAITER LA CORRUPTION INTERNATIONALE

La corruption est un problème à la fois national et international. Les bailleurs de fonds doivent s'assurer que leur propre maison est en bon ordre et traiter les voies par lesquelles ils alimentent activement et passivement la corruption internationale.⁶

4. Recommandations pour les représentants élus

4.1 MENER PAR L'EXEMPLE ET ENGAGER LES CITOYENS

En tant que gardiens de l'État, les représentants élus ont la responsabilité de se faire les modèles de l'intégrité et de l'obligation de rendre compte. Ils devraient engager la communauté locale dans les processus politiques ainsi que dans les politiques et pratiques anti-corruption. Les parlementaires devraient encourager une plus grande compréhension des effets négatifs de la corruption et fournir des informations sur les initiatives mondiales, nationales et locales prises pour la combattre. Au sein de leur circonscription, ils devraient s'assurer que les citoyens sont des participants actifs à la mise en œuvre de la CNUCC, en travaillant aux côtés de la communauté pour dresser des plans stratégiques visant à traiter la corruption dans la région locale.⁷

4.2 APPELER À UNE MISE EN ŒUVRE FORTE DE LA CNUCC

Les parlementaires doivent utiliser les outils mis à leur disposition pour appeler à une application nationale totale et forte de la CNUCC. Les représentants élus devraient appeler à un processus de révision de la CNUCC transparent et chercher à contribuer à la révision, notamment à l'auto-évaluation. Au cours d'une visite d'examen de pays, les parlementaires devraient rencontrer les examinateurs et aussi faciliter des rencontres entre les examinateurs et les électeurs locaux. Les représentants élus

pourraient utiliser l'occasion offerte par le processus de révision de la CNUCC pour développer le sens de prise en charge nationale des politiques et pratiques anti-corruption, aidant ainsi à promouvoir un « dialogue interne sur les problèmes liés à la corruption tout en échafaudant une demande de réforme au niveau national ».⁸

4.3 ENTRER DANS L'ORGANISATION MONDIALE DES PARLEMENTAIRES CONTRE LA CORRUPTION (GLOBAL ORGANISATION OF PARLIAMENTARIANS AGAINST CORRUPTION - GOPAC)

Les parlementaires devraient envisager d'entrer dans la GOPAC, un réseau international de parlementaires consacré à la bonne gouvernance et à la lutte contre la corruption à travers le monde. Cette organisation rassemble au sein d'un réseau et soutient les représentants élus dans leur recherche de solutions innovantes et pratiques pour combattre la corruption.

Rapport original par Melissa Lawson, Conseiller pour les politiques, Gouvernance et corruption, melissa.lawson@tearfund.org.

Tearfund est une organisation chrétienne de secours et de développement, visant à établir un réseau mondial d'églises locales pour contribuer à l'éradication de la pauvreté.

Les publications de Tearfund sont disponibles sur www.tearfund.org/tilz

-
1. Entretien, Transparency International Zimbabwe
 2. Le point central pour la révision de la CNUCC est la personne ou l'organisme principal(e) chargé(e) du processus de révision au sein d'un pays donné.
 3. Discussion de groupe à thème dirigé, Comité de développement résident, Ndola, Zambie
 4. Cela est une exigence au titre des articles 32 et 33 de la CNUCC
 5. S. Unsworth (2007) U4 : Rethinking governance to fight corruption [Repenser la gouvernance pour combattre la corruption]
 6. Pour plus d'informations, veuillez consulter les documents de Tearfund rédigés par M. Lawson (2011) International Anti-Corruption Strategy: What is the strategy? [Stratégie anti-corruption internationale : quelle est la stratégie ?] et par P. Newis (2010) Tackling corruption: joining the dots across Whitehall [Combattre la corruption : combler les lacunes à travers Whitehall].
 7. Déclaration de GOPAC (2008), énoncés de position et résolutions, Koweït : 3ème conférence mondiale
 8. M. Chêne et G. Dell (2008) U4 Expert Answer: Comparative assessment of anti-corruption review mechanisms [La réponse d'un expert : évaluation comparative des mécanismes de révision des mesures anti-corruption]